



Communiqué de presse

le 24 septembre 2010

## Principe de Cassis de Dijon

# «Vin de pomme» avec 85 pour cent d'eau?

L'Office féd. de la santé publique (OFSP) a le 26 août – à peine deux mois après l'introduction unilatérale du principe de Cassis de Dijon avec l'UE – acquiescé à la demande d'un commerçant pour la vente en Suisse d'un vin de pomme dilué (Cidre) en provenance d'un pays UE avec une teneur en vin de pomme de 15 pour cent. Ceci en dépit du fait que la législation suisse (Ordonnance sur les boissons alcoolisées RS 817.022.110 Art. 26) exige une teneur de vin de pomme d'au moins 70 pour cent masse.

## Tromperie pour les consommateurs

La Fruit-Union Suisse (FUS) a déposé plainte contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral le 13 septembre dernier. La désignation de «vin» ne doit du point de vue de la FUS pas être utilisée pour des boissons qui contiennent plus de 30 pour cent d'eau. «Nous exigeons que la loi suisse soit appliquée pour le vin de pomme dilué» déclare le Directeur de la FUS, Monsieur Bruno Pezzatti. Ainsi, selon lui, il faut que les boissons avec moins de 70 pour cent masse soient déclarées comme «boisson alcoolisée à base de pommes». « Autrement, cela serait une tromperie pour les consommateurs », dit Pezzatti.

## Exceptions pour denrées alimentaires

Depuis le 1er juillet 2010, des produits qui sont manufacturés et vendus dans les pays de l'UE et l'EEE en conformité avec la loi, peuvent aussi être écoulés en Suisse sans autre forme de contrôle. Ainsi, la Suisse applique unilatéralement le principe dit «de Cassis de Dijon» de l'UE. Des exceptions s'appliquent néanmoins pour des denrées alimentaires qui ne correspondent pas entièrement aux prescriptions techniques exigées en Suisse.

L'autorisation de vente peut être refusée s'il existe des doutes du point de vue de la sécurité ou des risques de tromperies pour les consommateurs.

## Pour plus d'informations:

Rolf Matter, Dpt Information + RP, tél. 031 381 48 36; e-mail: rolf.matter@swissfruit.ch

Bruno Pezzatti, Direction, tél. 041 728 68 68 ; e-mail: bruno.pezzatti@swissfruit.ch